



# Lettre du Maire

## POINT SUR LE COÛT DE L'ÉNERGIE

Mennecy, le 24 novembre 2022

Chère Madame, Cher Monsieur,

Comme vous le savez, les prix de l'énergie ont explosé depuis le début du conflit en Ukraine.

Les communes dont les contrats arrivent à terme se retrouvent en très grande difficulté.

Les fournisseurs d'énergies imposent des augmentations astronomiques aux collectivités qui doivent renouveler leurs marchés pour 2023.

**Pour Mennecy, l'augmentation pourrait être de 500 %, soit près de 25 % de hausse des impôts.**

Le Gouvernement a mis en place un bouclier tarifaire sur l'électricité pour les particuliers limitant les augmentations à 15 % pour les bénéficiaires du tarif réglementé.

Certains particuliers, lorsque leurs bailleurs ont souscrit des contrats auprès de fournisseurs alternatifs d'énergies, peuvent connaître des augmentations très supérieures à ces 15 %.

Le Gouvernement a également décidé, dans certaines conditions, d'ouvrir un bouclier tarifaire pour les entreprises.

Un dispositif de parachute vers les collectivités a été créé, mais les clauses d'exclusions sont telles que l'immense majorité des communes de plus de 1000 habitants ne peuvent pas y avoir accès.

Le Gouvernement a annoncé très récemment un dispositif « amortisseur électrique » pour les collectivités. L'Etat prendrait en charge 50 % du surcoût au-delà d'un prix de référence de 325€ par MWh. Bien que mal définie, le décret n'étant pas encore paru, cette aide devrait légèrement atténuer l'augmentation de la facture d'électricité pour la Ville, mais **des mesures d'économies voire de restrictions demeurent nécessaires.**